



Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

BTS ACS'Agri : Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

Public concerné :

- Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

Prérequis :

- Avoir candidaté sur Parcoursup ;

Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande visant l'expertise technico-économique et environnementale, l'organisation du travail, la conduite de projet stratégique et l'accompagnement au changement. Il contribue au développement d'une agriculture multi performante résiliente et durable.

Déroulement de la formation :

- La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 h.
- Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Programme de formation : BTS ACS'Agri

Semestre 1 : Appréhender l'environnement et les composants de l'exploitation agricole

		Disciplines	Volume horaire
UE11	Réaliser un diagnostic végétal et animal	Français-ESC-DOC-PA-PV-TIM-Biologie-Maths-Gestion-Etude de filière-Pilotage de l'entreprise	190H
UE12	Evaluer les besoins de main d'œuvre dans une entreprise	SESG-Gestion-PA-PV- Etude de filière- Pilotage de l'entreprise- Economie agricole	96H
UE13	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire (EPS et sécurité au travail)	EPS - Sécurité	34H
UE14	Communiquer dans une langue étrangère	LV	20h
	S'insérer dans son environnement professionnel	Reprise de vécu en entreprise	10h

Semestre 2 : Evaluer la performance de l'entreprise agricole

UE21	Evaluer des entreprises de façon multicritères	LV-PA-PV- Economie agricole-Gestion-Commerce-Etude de filière-Pilotage de l'entreprise	110H
UE22	Préparer un audit ou un contrôle comptable et de gestion	Droit- Gestion	80H
UE23	Elaborer un projet collectif	ESC- Commerce- Gestion-Documentation	130H
UE24	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h
	S'insérer dans son environnement professionnel	Reprise de vécu en entreprise	10h

Semestre 3 : Adapter la prise de décision à l'environnement de l'entreprise agricole

UE31	Adapter les conduites de productions animales et végétales	Français-SESG-PV-TIM-Biologie-Maths-PA-pilotage de l'entreprise-Economie agricole	120H
UE32	Co-construire un conseil stratégique ou de gestion d'entreprise	LV-PA-PV-Pilotage de l'entreprise-Economie agricole-Histoire-Etude de filière	100H
UE33	Animer un collectif	PV-Biologie-PA- Pilotage de l'entreprise- Economie agricole- Etude de filière	100H
UE34	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	20h
	S'insérer dans son environnement professionnel	Reprise de vécu en entreprise	10h

Semestre 4 : Concevoir un projet stratégique

UE41	Concevoir un projet et une stratégie d'adaptation des productions	Gestion-Droit-Maths-Commerce-PA-PV	110H
UE42	S'insérer dans son environnement professionnel et s'adapter à des enjeux et des contextes particuliers (EIL)	AE-Robotisation-Nouvelles énergies-Voyage d'étude-ESC	180H
UE43	S'engager dans un mode de vie actif et solidaire	EPS	10H
UE44	Communiquer dans une langue étrangère	LV	40h
	S'insérer dans son environnement professionnel	Reprise de vécu en entreprise	10h

BTS ACS'Agri : Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) est attribué à l'issue d'un contrôle continu réalisé durant 2 années de formation en centre et en entreprise.

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues durant le contrôle en cours de formation :

- ✓ La moyenne générale doit être supérieure à 10/20.
- ✓ La moyenne des épreuves professionnelles doit être supérieure à 10/20.
- ✓ Chaque note des épreuves professionnelles doit être supérieure à 6/20.

Délai d'accès à la formation :

L'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA validée par l'employeur.

Rémunération et financement :

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le titulaire du BTS peut poursuivre son parcours en effectuant un certificat de spécialisation agricole, une licence professionnelle dans le secteur de l'agriculture, de l'agronomie et de l'agroalimentaire, une école d'ingénieur spécialisée dans l'agriculture, un autre BTS en 1 an.

Métier préparé :

Le titulaire d'un BTS en Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole peut exercer son métier dans le conseil, le contrôle et le diagnostic technique, l'animation territoriale, la relation technico-commerciale ou la conduite d'un système de production.

Indicateurs de résultats :

Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sr-g2J11-oPB_nW4-hQrl6MIY.html



<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d'aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération*						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1 ^{er} janvier 2025						
Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	492,22€	43% SMIC (1)	783,90€	53% SMIC	966,21€
			50% SMIC (1)	911,51€		
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	710,98€	51% SMIC (2)	929,75€	61% SMIC	1 112,05€
			57% SMIC (2)	1 039,13€		
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	1 002,67€	67% SMIC	1 221,43€	78% SMIC	1 421,96€
26 ans et plus						
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		1 823,03 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche : Toutes les formations	Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement
---	---

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr